

## SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	26	28

DATE DE CONVOCATION
14 DECEMBRE 2011

DATE D'AFFICHAGE
22 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Mr Michel BRONCY, Maire, Mme Annie MARC, Maire-Adjoint, M. Michel TRICOCHÉ, Maire-adjoint, Mme Annie CROSEMARIE, Maire-adjoint, M. Jacques BERNARD, Maire-adjoint, Mme Anny PINEAU, Maire-adjoint, M. Maurice HARDY, Maire-adjoint, M. Michel LABORDERIE, Mme Lucienne GAILLARD, Mme Marie HERAUD, M. Christophe CHOPINET, M. Gérard BOURDIAL, M. François GAGNER, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain CHAUME, M. Patrick BOUTON, Mme Karen DUBOIS, Mme Naomi MARTIN, M. Guy PERONNET, M. Alain HARDIER, Mme Josette TAILLEFERIE, M. Christian SARDIN, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Françoise VIROLAUD, Mme Maguy ANDREUX, Mr Joseph DUROUEIX, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Claude BALDINI, M. Alain BOUSSARIE, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme Nathalie LEROY, Conseillère Municipale.

Pouvoirs : Mme BALDINI à Mme GAILLARD, Mr BOUSSARIE à Mr BRONCY.

Madame DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

**MOTION CONTRE LE FICHAGE DES ELEVES ET FAMILLES AU TRAVERS DU FICHER « BASE ELEVES 1<sup>ER</sup> DEGRE ».**

Exposé :

« Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier adressé par le Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE) à savoir qu' :

« Aujourd'hui, les maires se trouvent comme les directeurs d'école devant une alternative : saisir ou non les renseignements personnels concernant des enfants et leurs familles dans le fichier Base Elèves 1<sup>er</sup> degré. Les renseignements demandés peuvent paraître anodins, mais ils constituent le fondement de la création pour chaque enfant d'une fiche élève intégrant un Identifiant National Unique. Ce fichier, mis en place par l'Etat par le biais de l'école et des mairies, est la première pierre d'un vaste édifice de fichage et de contrôle de la population. Ses limites ne sont encore pas définies, mais quelques applications montrent qu'elles sont infiniment extensibles (Affelnet, admission postbac, numérisation du livret personnel de compétences dit LPC...). »

Le Collectif National de Résistance à Base Elèves (CNRBE) propose de :

- refuser le fichage généralisé des élèves et de leurs familles,
- décider de ne pas mettre en place le fichier informatique « Base élèves »,
- solliciter Monsieur le Maire pour se faire l'interprète de cette exigence, relayer le refus de contribuer au fichage des enfants et, de transmettre à l'Education Nationale une demande d'abandon du fichier « Base élèves ».

Il vous est demandé aujourd'hui de donner votre avis sur cette motion pour l'abandon du fichier Base Elèves 1<sup>er</sup> degré.

La délibération sera transmise à Madame la Préfète, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative et Mesdames les Directrices des écoles maternelles et primaires de Ruelle sur Touvre. »

**Délibéré**

Vu la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, notamment son article 12,  
Vu la Convention Européenne des Droits de l'Homme, notamment son article 8,  
Vu le Code Civil, notamment son article 9 alinéa 1,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29,  
Considérant que le Ministère de l'Education Nationale a expérimenté le logiciel « Base Elèves » depuis 2004 et exige sa généralisation,  
Considérant que le logiciel vise à ce que tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires soient, dès leur entrée à l'école « fichés » sur la base d'un numéro informatique qui les suivra durant toute leur scolarité,  
Considérant que la mise en place de cette base de donnée pourrait faire l'objet d'extraction et d'utilisation à d'autres fins que celles prévues,  
Considérant que ce fichier informatique porte atteinte à différentes libertés publiques, notamment celle du droit à la vie privée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- refuse le fichage généralisé des élèves et de leurs familles,
- demande l'abandon du fichier « Base élèves 1<sup>er</sup> degré »,
- sollicite Monsieur le Maire pour se faire l'interprète de cette exigence, relayer le refus de contribuer au fichage des enfants et, de transmettre à l'Education Nationale une demande d'abandon du fichier « Base élèves ».

La délibération sera transmise à Madame la Préfète, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative et Mesdames les Directrices des écoles maternelles et primaires de Ruelle sur Touvre. »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 22 décembre 2011.

Le Maire,

Michel BRONCY



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 22 DEC 2011  
Et publication ou notification  
Du 22 DEC 2011

Pour Le Maire,  
Le Maire-Adjoint Délégué

Michel TRICOCHÉ

